CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E95633 **VALABLE JUSQU'AU** 14/12/2024

ÉDITÉ LE **03/10/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/2001
Forme juridique : SCOP
Capital : 63 640

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS

Siret : **439 076 563 00113**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 00 033
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320-190047
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10039238904
Situation fiscale et sociale : A jour au 13/12/2022

Raison sociale : **POLLEN BATIMENT**

30 AVENUE DE ZELZATE
07200 AUBENAS

Téléphone : 04 75 94 87 72 **Fax :** 09 72 35 90 67
Portable : 06 86 35 40 61

Site Internet :
E-mail : batiment@pollen.coop

Responsabilité légale :
FANGET LAURENCE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Menuisier)	15/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.